



SPRINTEC

Charte environnementale, de développement durable et de responsabilité sociétale

Préambule :

Notre charte est une déclaration d'intention de la part de notre entreprise qui vise à partager nos valeurs et nos engagements en matière d'environnement, de développement durable et de bonne gouvernance à l'égard de nos clients, de notre personnel et de nos partenaires et fournisseurs/sous-traitants.

Elle guide la Direction en permanence dans son organisation et dans son action.

Tous les collaborateurs de la société Sprintec Protection Incendie SA contribuent activement l'application de La charte.

Une fois par année, cette charte fait l'objet d'une révision par la direction afin de l'adapter au contexte social, économique et environnemental et ceux afin de poursuivre notre politique d'amélioration constante.

Activité de notre entreprise :

Notre entreprise élabore et installe des systèmes de protection incendie sprinkler pour la sécurité des personnes et des bâtiments. Notre société est active en suisse romande depuis 2014. La société est en constant développement : nous sommes fiers de nos équipes qui comptent désormais une dizaine d'employés et du travail accompli pour la satisfaction de nos clients.

Objectifs environnementaux :

Limiter l'impact négatif de nos activités sur le milieu naturel et en favorisant les effets positifs, afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

Objectifs de développement durable :

Pratiquer sur le long terme notre activité économique dans le secteur de la construction avec succès tout en agissant de manière responsable envers la société et l'environnement. Mettre en avant un développement qui profite à tous.

Objectifs de responsabilité sociétale :

Utiliser les ressources en responsabilité. Respecter des intérêts des parties prenantes et prise en compte de leurs points de vue dans la conduite des stratégies. Évaluer le niveau de réalisation des objectifs et correctifs éventuels pour y parvenir.



SPRINTEC

Principes directeurs environnementaux :

Protéger la nature : Nous préservons et favorisons la diversité des espèces animales et végétales et de leurs habitats dans nos espaces naturels.

Ménager les ressources naturelles et réduire les émissions/nuisances en maîtrisant la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières, en réduisant les émissions de Co2, la production de déchets, et en favorisant leur valorisation et leur recyclage.

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, gestion du risque et des dangers naturels.

Sensibiliser et communiquer : Nous sensibilisons le personnel et partenaire externes aux enjeux environnementaux et communiquons régulièrement les résultats obtenus au sein de notre entreprise.

Principes directeurs du développement durable :

Promouvoir un travail de qualité en passant par la formation tout au long de la vie.

Assurer une gestion durable des ressources afin de maintenir la biodiversité. Établir des modes de consommation et de production durables.

Améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs : conditions de travail, maintien d'un bon niveau de salaire, lutte contre le travail au noir.

Participer au développement durable des territoires et du secteur de la construction. Instaurer un développement qui profite à tous et encourager l'innovation.

Principes directeurs de la responsabilité sociétale :

Protéger et favoriser la santé et la sécurité des personnes : lutter contre le stress au travail et toute forme de maladie/accident pouvant atteindre la santé et le bien-être de nos collaborateurs.

Garantir des droits identiques pour tous, en particulier l'égalité entre femmes et hommes, l'égalité des droits ou la protection des minorités, ainsi que la reconnaissance des droits de l'homme.

Transparence : mettre en place une politique régulière de communication et d'information.

Mettre en place un système financier sain et lutter contre la corruption.